



Convocation pour mise a pied

Par **claudio20**, le **01/06/2018** à **15:05**

bonjour
question pour une amie
elle a reçu une convocation pour une mise a pied
elle s est présentée au siege de la société mais l employeur n est pas venu.....
que lui conseillez vous?
merci d avance

Par **morobar**, le **01/06/2018** à **16:28**

Bonjour,
Rien à conseiller, l'employeur devra recommencer la procédure, encore que celle-ci parait des plus curieuses.
Si c'est une mise à pied conservatoire, pas besoin de LR ni rendez-vous.
Si c'est une sanction, celle-ci ne peut précéder l'entretien et constitue donc un vice de procédure.
S'il est écrit "nous envisageons..." ce n'est pas pareil que "nous vous notifions..."